

CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Site : www.criirad.org
Tel : + 33 (0)4 75 41 82 50
Fax : + 33 (0)4 75 81 26 48
E-mail : contact@criirad.org

Valence, le 17 mai 2006

Monsieur le Maire
Mairie
Le bourg
63 290 Lachaux

Fax : 04 73 94 66 59

Objet : Découverte de niveaux de radiation anormalement élevés dans la cour de l'école de Lachaux (Puy de Dôme) du fait de la présence de remblais miniers uranifères :

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint un compte rendu succinct des mesures effectuées ce matin dans la cour de l'école de Lachaux, par une équipe d'étudiantes travaillant dans le cadre d'un projet de recherche en collaboration avec le laboratoire de la CRIIRAD (réalisation d'une cartographie de déchets miniers faiblement radioactifs utilisés comme remblais sur les communes de Saint Priest La Prugne (Loire), Lavoine (Allier) et Lachaux (Puy de Dôme)).

Compte tenu des niveaux radiométriques élevés liés à la présence de remblais très probablement issus d'une mine d'uranium du secteur, il est souhaitable qu'un programme de décapage de ces matériaux soit engagé dans les meilleurs délais.

La présence de ces remblais actifs conduit en effet à une exposition externe non négligeable au sens des règles de radioprotection. A cette exposition externe peuvent s'ajouter des risques liés à l'ingestion et à l'inhalation, en particulier si les enfants jouent au contact du sol. Les expositions restent dans le domaine des faibles doses, mais n'en demeurent pas moins totalement injustifiées. Cette situation illustre malheureusement la gestion laxiste de ces déchets et les carences des exploitants miniers et des services de contrôle.

Il est également indispensable, si cela n'a pas déjà été fait, de procéder à des contrôles radiométriques dans l'école, ainsi qu'à des mesures de l'activité du radon 222 dans l'air intérieur, conformément à la réglementation sur les ERP situés dans les départements à risque, dont le Puy de Dôme fait partie.

Il serait souhaitable de transmettre copie de ce compte rendu aux autorités préfectorales, à l'équipe pédagogique et aux parents d'élèves.

Suite aux mesures effectuées par la CRIIRAD en 2001, la COGEMA a accepté de procéder à l'enlèvement de tels remblais radioactifs dans des secteurs des communes de Saint-Priest-La-Prugne et Lavoine. Il ne devrait pas y avoir de difficulté à obtenir un traitement rapide, s'agissant d'une école.

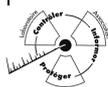
Je vous serais reconnaissant de m'informer des suites de ce dossier.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le responsable du laboratoire
Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire

PJ : compte rendu des mesures effectuées par la CRIIRAD le 17 mai 2006 dans la cour de l'école de Lachaux

Copie à : Monsieur Yves Gueydon, vice-président du Conseil Régional d'Auvergne, Mme Hélène Blanchard, Vice-présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, M Marcel Breugnot (Puy de Dôme Nature Environnement), Mme Arlette Maussan (Collectif des Bois Noirs).



CRIIRAD- Le Cime - 471, Avenue Victor Hugo, 26000 Valence - France-☎+ 33 (0)4 75 41 82 50 📠+ 33 (0)4 75 81 26 48

<http://www.criirad.org> –Email : contact@criirad.org